



Le 10/10/2014,

## Le petit journal du CHSCT

Pour mémoire...

Budget départemental attribué en 2013 : 103 699€, intégralement utilisé.

Dotation départementale 2014 : 101 962 €.

### 2014

3 visites de site effectuées :

- Trésorerie de PERRECY LES FORGES,
- CFP de CHAROLLES,
- CFP de CHALON.

1 visite programmée fin Novembre :

- Site de Lamartine à MACON, installation du CSB.

Des travaux ont été actés lors du CHSCT du 4 septembre 2014 comme suite à ces visites (réfection des sols, réparation des ouvrants, rognage de souches,...).

Par ailleurs, différents travaux d'amélioration ou financement d'équipements sont et seront prévus pour les sites du département de Saône et Loire : souris verticales, chaises d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite, traçage de parking, dépistage du radon, entretien et maintenance des défibrillateurs, travaux de mise en conformité des installations électriques...

### Les formations proposées et financées par le CHSCT

Nous attirons votre attention : ces formations sont faites pour VOUS ! Elles sont d'un intérêt non seulement professionnel mais aussi personnel (secourisme et conduite par exemple).

D'autres ont un caractère indispensable, comme la formation à la manipulation des extincteurs. Certains sites manquent cruellement de personnels formés, ce qui représente un danger potentiel pour l'ensemble des personnes du site.

## NOTRE VOLONTE, NOTRE ACTION, NOTRE REVENDICATION

- La note d'orientation ministérielle 2014 propose que le Procès Verbal soit réduit à un simple compte rendu. **SOLIDAIRES aux FINANCES 71 est CONTRE et exige le maintien du PV dans son état actuel : un PV a une valeur juridique contrairement à un compte rendu.**
- Le CHSCT a pour objet l'amélioration des conditions de vie au travail. A ce jour, certaines dérives apparaissent, du fait de la restriction budgétaire de la DDFIP : de plus en plus de travaux incombant aux directions sont proposées sur le budget du CHSCT (mobilier par exemple). N'oublions pas de confronter la direction à ses responsabilités d'employeur, qui doit donner tout moyen aux agents pour travailler dans de bonnes conditions.

Un refus de financement par le CHSCT de telles dépenses n'exclut cependant pas une prise en charge, à titre d'exemplarité, en fin d'année et dans la limite du budget.

- Les fiches de signalement peuvent être utilisées en cas d'agression physiques et/ou verbales entre agents et contribuables ou entre collègues.  
**Rappel important** : ces fiches doivent être transmises à l'assistant de prévention. Il est fortement conseillé de transmettre une copie à un membre du CHSCT pour info, afin de déclencher une action éventuelle et rapide du CHSCT .

Nous avons demandé à la DDFIP de nous transmettre les fiches de signalement au fil de l'eau et non en une seule fois, annuellement, comme c'est prévu. Elle est favorable à notre demande.

- En fin d'année, tous les membres siégeant au CHSCT suivront une formation de 2 jours sur les Risques PsychoSociaux et les Troubles Musculo Squelettiques, dispensée par la DGFIP .

## **Le registre Hygiène, Santé et Sécurité au travail DOIT vivre ! PENSEZ-Y !**

Chaque service doit disposer de son propre registre (et non pas 1 par site), dont l'emplacement doit être connu de tous.

Ne pratiquez pas l'auto-censure : toute observation est utile. N'oubliez pas que la source d'informations c'est VOUS. Les paroles s'envolent, les écrits restent.

Rappelons que ce registre est le recueil de collectes des informations et des besoins des agents. L'assistant de prévention l'utilise pour déclencher les actions du CHSCT ou de la DDFIP. Les réponses apportées sont annotées dans le cadre « observations » du registre.

### **SANS REGISTRE ANNOTE, RIEN NE SE FAIT !!!**

Dans les services qui accueillent du public, un registre de santé et de sécurité doit également être mis à la disposition des usagers. Ces derniers doivent être clairement informés de l'existence d'un tel registre.

La tendance actuelle est de faire des économies sur tout, y compris les droits syndicaux qui nous permettraient de faire régulièrement le tour des sites du département afin d'aller à votre rencontre et de discuter des difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés.

N'attendez pas une visite éventuelle, devenue plus difficile à mettre en place, pour nous faire remonter vos remarques.

**Nous sommes à votre disposition.**

**N'hésitez pas à nous contacter.**

Christian **LOUIS**, SIE Mâcon  
Laurence **MALON**, CDIF Chalon sur Saône  
Didier **FOUCAULT**, SIP Chalon sur Saône  
Valérie **BARRAUT**, SIP Mâcon

03 85 22 54 11  
03 85 41 70 71  
03 85 41 70 51  
03 85 22 53 42

